

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA 8^{ème} COMMISSION

**«Sécurité publique - Prévention de la délinquance – Circulation –
Stationnement – Transport en commun - Police des gens du voyage –
Défense – Point Municipal Oxygène - Jumelages»**

--- --

Réunion du Mardi 9 mars 2010

Présents : MM Deval - Nys- Rommel - Bataille - Mmes Bovin - Lefrancq - Pétrieux

Absent excusé : M. Rotsaert.

Absente : Mme Lestienne (démissionnaire).

Début de la réunion 20 h 00.

- Referendum Police Municipale : calendrier et validation du document d'info à la population.
- 30ème anniversaire du jumelage Leers/Jüchen : projet de programme.

A) 30ème anniversaire du jumelage Leers/Jüchen : projet de programme.

Nous apprenons qu'en raison d'un conflit d'agenda du côté allemand, le 30^{ème} anniversaire du jumelage ne pourra se faire lors des prochaines fêtes du moulin. Nos calendriers respectifs permettent d'envisager cette cérémonie le week-end des 2 et 3 octobre à l'occasion de la traditionnelle Oktoberfest organisée chaque année par les « Amis de Jüchen ». La Présidente et son bureau ont donné leur accord pour associer les deux manifestations. Nous nous retrouverons pour valider le programme lors d'une prochaine réunion, sachant que la trame serait la suivante :

- Conférence/débat entre les deux conseils municipaux le samedi après-midi sur un thème à définir. Repas en commun le samedi soir.
- Cérémonie du 30^{ème} anniversaire le dimanche matin et participation à l'Oktoberfest le reste de la journée.

B) Referendum Police Municipale : calendrier et validation du document d'info à la population.

Il est rappelé que lors du conseil municipal du 27 janvier 2010 la date du referendum a été fixée au 25 avril 2010. La délibération votée lors de ce conseil municipal fixe toutes les modalités relatives à ce scrutin.

Il est proposé à la Commission de choisir la date à laquelle aura lieu la réunion publique d'information organisée par la municipalité qui ne s'inscrit en aucune façon dans le cadre d'une quelconque action de propagande et qui se situe naturellement en dehors de toute campagne électorale. Compte-tenu des vacances scolaires, la Commission propose à l'unanimité des membres présents que cette réunion publique ait lieu le mardi 20 avril 2010 à 19H.

En ce qui concerne le document d'info à la population, la Commission souhaite que celui-ci soit diffusé avant les vacances scolaires, c'est-à-dire au plus tard avant le 2 avril. Le projet de maquette a ensuite été lu, analysé, précisé et corrigé. En marge de ce document les questions suivantes ont été posées :

1. La Police Municipale a-t'elle un droit de suite lui permettant de franchir les limites de la commune lors d'une action ? La réponse est oui (comme pour tout citoyen d'ailleurs).
2. La Police Municipale peut-elle intervenir sur la zone commerciale (zone privée). La réponse est oui, sur demande des directeurs d'enseigne.

3. Les heures de nuit ou de week-end des agents de la Police Municipale sont-elles majorées ou soumises à récupération ? La réponse est non, tant qu'elles sont faites dans le quota prévu par le contrat de travail (a priori 35H par semaine).

Par ailleurs, les avis étant partagés quant à l'exemple de calcul du surcoût annuel par contribuable (4 voix pour contre 3), j'ai pris la décision, comme Président de la Commission, de le maintenir, mais cela ne saurait en aucun cas être une indication quant à ma position pour ou contre une Police Municipale à Leers.

Il a ensuite été convenu de réunir à nouveau la Commission si le document qui doit être présenté le lendemain aux Adjoints lors du BA devait faire l'objet de remarques le modifiant notablement. Cela n'a pas été le cas à 2 nuances près, le BA ayant par ailleurs validé le travail de la Commission tout en la remerciant pour son action :

1. Ajouter un bandeau proposant à la population de soumettre ses questions à la Mairie avant la réunion publique (ce point avait d'ailleurs été suggéré par certains membres de la Commission).
2. Rajouter la mention « document d'information publique ».

Fin de la réunion 22 H 15.